



Comment ça marche ?

La médiation familiale se déroule en plusieurs étapes :

L'entretien préalable

C'est un temps d'information et d'échange qui permet de faire connaissance et de parler de ce qui fait conflit.

Le médiateur familial vous présente le déroulement de la médiation familiale.

Cet entretien est sans engagement.

Les entretiens de médiation familiale

D'une durée de 1h30 à 2h environ, leur nombre varie selon votre situation et les sujets que vous souhaitez aborder. Chacun expose son point de vue, parle de ce qui est important pour lui et identifie les points à traiter (préoccupations, soucis, difficultés).

Tout au long du processus, vous pouvez rechercher des solutions et mettre en place des accords provisoires pour vérifier leur adaptation aux besoins de chacun.

Issue de la médiation familiale

Les personnes décident avec le médiateur de la fin de la médiation en fonction de l'avancée de leur travail de dialogue et de prise de décision.

L'issue de la médiation peut être une restauration du dialogue, des accords à l'amiable, de la clarté sur les points de désaccord, une meilleure communication.

Si vous le souhaitez, vous pouvez faire homologuer les accords que vous avez trouvés auprès du Juge aux affaires familiales.

Combien ça coûte ?

L'entretien d'information est gratuit.

Le coût des séances suivantes est calculé en fonction des ressources de chacun, selon un barème fixé par la CNAF (barème des tarifs de médiation du 03/04/2018).

Revenus x mensuels @	Participation par séance par personne
R < RSA de base	2 €
RSA de base < R < SMIC	5 €
SMIC < R < 1550 €	5 € + 0,3% R (9 à 9,5 €)
1551 < R < 2000 €	5 € + 0,5% R (13 à 15 €)
2001 < R < 2500 €	5 € + 0,8 % R (21 à 25 €)
2501 < R < 3800 €	5 € + 1,2% R (35 à 51 €)
3801 € < R < 5300 €	5 € + 1,5 % (62 à 85 €)
R > 5301 €	5 € + 1,8 % (maximum 131 €)

ASSOCIATION MONTJOYE  PÔLE SOCIO-JUDICIAIRE

Vous souhaitez des informations sur la médiation familiale ou prendre un rendez-vous :

Isabelle DEFORGES - Médiatrice Familiale - 06 35 18 18 59

Faustine LOUARN - Médiatrice Familiale - 06 34 29 84 35

Service Médiation Familiale, 20 rue Vernier 06000 Nice

Tel : 04 97 11 47 62 - mediationfamiliale@montjoye.org



Comment venir ?

Tramway : ligne 1, arrêt Libération.

Bus : ligne 8, 11, 57, arrêt Vernier Gambetta ou 64,70, arrêt Gare Thiers.

En voiture, pour se stationner facilement : Parkings relais gratuits Parcazur Gorbella, Vauban, Pont Michel + Tram Ligne 1, arrêt Libération, ou Parking Q-Park Gare du Sud ou parking Aldi Nice Vernier.

ASSOCIATION MONTJOYE  PÔLE SOCIO-JUDICIAIRE



La médiation familiale, c'est quoi ?

Vous traversez une période de tensions, d'incompréhensions, vous vivez un conflit, vous êtes peut-être en situation de rupture avec un membre de votre famille (partenaire, ex-conjoint(e), frère(s), sœur(s), parent(s)...))

Le service de médiation familiale peut vous aider dans cette traversée



ASSOCIATION MONTJOYE, Siège social et direction générale - 6 avenue Edith Cavell, 06000 Nice
©AdobeStock - Graphisme - Hélène - Imprimé par Art Graphique et Impression, 11 Rue de Dijon, 06000 Nice - Ne pas jeter sur la voie publique



La médiation pourquoi faire ?

Mieux comprendre ce qui fait conflit

Apaiser les tensions

Préserver l'enfant du conflit

Maintenir les liens avec vos parents,
vos frères et sœurs, vos petits-enfants,
votre enfant adolescent

Établir un dialogue constructif

Trouver à l'amiable des solutions
adaptées aux besoins de chacun

Préparer l'avenir

Qu'est-ce que la médiation familiale ?

La médiation familiale est une démarche volontaire auprès d'un professionnel neutre, impartial et indépendant.

La confidentialité des entretiens est assurée.

Cet espace permet aux personnes de s'exprimer librement en présence d'un tiers : le médiateur familial. Son rôle est de soutenir les personnes pour les accompagner à reprendre un dialogue constructif.

Qui peut faire appel à la médiation familiale ?

- Vous vivez une **situation de rupture** avec un ou des membres de votre famille.
- Vous vivez une **crise familiale** et il est parfois difficile d'avoir des relations satisfaisantes ou apaisées (avec l'autre parent, entre votre enfant, avec une autre personne de votre famille).
- Vous êtes un couple ou des parents séparés, divorcés. Vous avez **besoin de parler** de vos préoccupations. Vous voulez réfléchir à ce que vous voulez et pouvez faire en commun.

Quand faire appel à la médiation familiale ?

- **Avant, pendant ou après la séparation** : pour faire le point et parler de vos préoccupations et vos besoins, modifier les décisions prises ne correspondant plus à votre situation actuelle et ceux de vos enfants
- Lorsqu'un conflit familial vous empêche de voir vos enfants ou petits-enfants.
- **À tout moment** d'un conflit familial.



« Pour la première fois depuis longtemps, je vois la lumière au bout du tunnel. Bien que ce ne soit pas facile, des progrès sont réalisés à chaque séance.

Un grand merci. »

Monsieur J.

Comment demander la médiation familiale ?

- Vous pouvez appeler directement un des médiateurs.
- Le juge aux affaires familiales ou le juge des enfants peut vous orienter vers la médiation familiale.

Qui est le médiateur familial ?

Le médiateur familial est un professionnel diplômé d'État.

- Il est formé à l'écoute et à la médiation entre les personnes.
- Il respecte des principes déontologiques et observe une stricte confidentialité.
- Il vous écoute et vous soutient dans un climat de confiance et de respect mutuel.